

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois d'avril à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle du conseil, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LAIROUX, sous la présidence de M. Cédric GUINAUDEAU, Maire de LAIROUX, dûment convoqués le 20 avril 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 14
 Nombre de conseillers présents : 10
 Nombre de conseillers votants : 13

PRESENTS : Mmes BOUCHEREAU, POGAM, MARSAULT, LACAZE, VITAL et COSTE, Mrs GUINAUDEAU, BERGES, MADY, PINEAU, CIBARD.

ABSENTS EXCUSES et REPRESENTES : Mme GILBERT Aurélie donne son pouvoir à Mme BOUCHEREAU Claire, M. CHABOT Pierre donne son pouvoir à M. GUINAUDEAU Cédric, Mme VITAL Bernadette donne son pouvoir à M. CIBARD Gérard

ABSENTS EXCUSES : M. DURANCEAU Nicolas

Le secrétariat a été assuré par : M. CIBARD Gérard

Début de la séance à 18h10.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

D 23/32 FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE 2022-2023

Annule et remplace D2313

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les Communes qui ne disposent pas d'écoles publiques et dont les enfants sont scolarisés à l'école publique les Bergeronnettes participent aux dépenses de fonctionnement de celle-ci.

Monsieur le Maire propose de fixer la participation annuelle au montant fixé par le Préfet (montant correspondant au coût moyen d'un élève des classes des écoles publiques du département année scolaire 2022-2023, communiqué par la Préfecture de Vendée le 18 janvier 2023).

	Elèves	Participation/élève/maternelle	Total
GRUES	1	1 007 €	1 007 €
LA BRETONNIERE LA CLAYE	2		2 014 €
ST DENIS DU PAYRE	4		4 028 €

	Elèves	Participation/élève/élémentaire	Total
LA BRETONNIERE LA CLAYE	1		478 €
LA COUTURE	1		478 €
ST DENIS DU PAYRE	3		1 434 €

ST CYR EN TALMONDAIS	1		478 €
GRUES	1		478 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

☞ **VALIDE** les montants de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Lairoux pour l'année scolaire 2022-2023.

☞ **DIT** que les frais de participation seront débités sur l'exercice 2023 du budget de la Caisse des écoles.

D 23/33 CONVENTION DE PARTENARIAT ALIMENTAIRE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la convention reçue par la Banque Alimentaire. Cette convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Banque Alimentaire et la mairie de Lairoux, dans le cadre de la mise en place de la distribution de denrées alimentaires.

Dans les faits, nous sommes responsables des denrées réceptionnées, les critères d'attribution nous appartiennent. Par cette convention, nous aurons accès à un logiciel (Passerelle), des formations gratuites seront également disponibles pour la mairie.

La commission sociale se réunira prochainement afin de définir les critères d'attribution, et nommer deux personnes pour recevoir les administrés. M. le Maire souhaite intégrer deux administrés en dehors des conseillers municipaux.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention jointe

D 23/34 REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DU SERVICE PERISCOLAIRE

M. le Maire propose aux élus de fixer les tarifs de la garderie et de la cantine pour l'année scolaire 2023-2024.

M. le Maire présente le coût approximatif d'un repas pour la commune en 2022.

ELECTRICITE 6 472,88

722,11
613,88
499,69
728,79
1751,42
2156,99

36 semaines d'école

4 jours semaines

soit 144 jours

Repas facturé aux familles :

	QF	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A	0-599	1	1	1
B	600-1199	3,05	3	2,95
C	1200 et +	3,1	3,05	3

PERSONNEL 21 000,00

ALIMENTAIRE 12 040,00

CUISINE CENTRALE 4 324,00

environ 55 élèves

ENTRETIEN 1 500,00

CONTRATS 980,00

TECHNI FROID 480,00

LABO ANALYSE 500,00

TOTAL DEPENSES 46 316,88

RECETTES

Factures cantine et garderie 2022 17 981,90 €

Remboursement tarif 1€ 426,00 €

18 407,90 €

dépenses/jour 321,645

dépenses/jour/enfant 5,84809091

alimentaire /jour 118,055556

en 2023	
Nb famille A	4
Nb famille B	22
Nb famille C	13

M. le Maire rappelle que l'année dernière, un effort avait été demandé afin de diminuer les coûts de la restauration scolaire. Depuis plusieurs années, le service de la cantine est incomplet car perturbé par le Covid, les effectifs différents, les travaux de rénovation énergétique.

M. le Maire nous informe qu'à la rentrée 2023-2024, certains de fournisseurs n'assureront plus la livraison. Le temps impartis par l'agent pour aller faire les courses est déjà important et n'est plus recommandé pour des raisons d'hygiène et de contrôle de température des aliments. L'étude d'un nouveau prestataire est en cours pour l'approvisionnement des aliments à compter de septembre 2023.

Une hausse de 20% des matières premières est attendue. M. le Maire propose une augmentation de 0.40 € soit une hausse de 12% et augmentation de 0.05 € pour la garderie par ½ heure

M. Pineau dit que concernant le prix facturé aux familles, il faut qu'il soit en rapport aux coût des matières premières mis en face. Le pain sera toujours fourni par notre boulanger actuel.

Mme Pogam dit qu'il faut faire attention à la charge impactée sur la famille.

Un débat se crée sur le prix et la qualité des aliments du nouveau prestataire en étude.

M. Bergès précise qu'il faut prendre en compte les nouvelles constructions du lotissement du Bournais et les impôts fonciers qui vont augmenter.

M. le Maire informe qu'un courrier a été envoyé à notre Député pour lui faire part que les communes ayant mis en place le tarif social supportent l'inflation, et que de ce fait une valorisation du remboursement serait apprécié.

M. Pineau demande s'il peut faire venir une personne responsable de cantine d'une commune dans le Sud Vendée, lors de la commission sur le sujet.

Une communication sur l'augmentation du prix de la cantine et de la garderie sera à prévoir.

Après le sujet du tarif de la cantine, le débat se fait sur le prix garderie. Claire propose une augmentation de 0.15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de voter les tarifs comme suit

CANTINE	Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
	0-599	1.00€	1.00€	1.00€
	600- 1199	3.45 €	3.40 €	3.35 €
	1200 et +	3.50 €	3.45 €	3.40 €

TARIF GARDERIE Par Enfant	0.70 €/demi-heure de présence
	Gratuité du complément petit-déjeuner
	Gratuité du goûter
	<u>Pénalité pour retard</u> A partir de 18h30, heure de fermeture du service : 10.00 €/demi-heure de présence
	Toute ½ heure entamée est facturée

D 23/35 CONVENTION D'OBJECTIFS CONCERNANT LA BIBLIOTHEQUE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la convention reçue par le Département de la Vendée.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Département de la Vendée et la mairie de Lairoux, dans le cadre de la création d'un espace culturel.

Elle ne nous engage pas sur du long terme, et est révoquée à tout moment. Elle nous permet le prêt de fonds de livre, Elle nous engage sur un fond de renouvellement de 1400 € par an, sur le temps d'un agent attiré et sur un minimum de 8h d'ouverture hebdomadaire. Elle nous propose une plateforme (Imedia) gratuite pour tous les usagers de la médiathèque. Le Département s'engage à nous aider financièrement sur le projet et en retour nous devons créer un projet de schéma de lecture publique (exposition, la gratuité, accès au numérique, animation). Ce qui nous oblige à avoir un objectif pour ce projet. Le Département vient nous apporter les outils pour créer les animations ainsi que former les bénévoles et les agents.

La convention est vouée à être modifiée car elle deviendra tri partie (ajout de la CCSVL).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention jointe

AFFAIRES DIVERSES

- Référent ENEDIS : M. GUINAUDEAU Cédric
- Concession cimetière : M. le Maire lit le mail d'une personne demandant de récupérer la concession familiale. Le Conseil Municipal accepte de rétrocéder au tarif habituel cette concession. Le Maire demande si le Conseil Municipal accepte qu'un ancien habitant soit rapatrié par la famille dans une concession de notre cimetière.
- Cérémonie du 8 mai : M. le Maire demande à Mme Pogam si elle peut contacter M. Plissonneau, président de l'association des anciens combattants afin de préparer la cérémonie conjointement. L'année dernière, la prestation de la fanfare a déçu. Malgré tout, nous pensons la reconduire cette année, en leur précisant de ne pas reproduire les erreurs de l'an passé.
- Ouverture du communal : Beaucoup de monde présent, avec une météo au rendez-vous. Le Conseil Municipal rejoint M. le Maire pour remercier l'association des Rouches pour l'organisation et l'animation de cette manifestation. Nous avons eu un commentaire vulgaire sur le réseau social concernant le refus de présence de l'association Malauva Raid, lors de l'ouverture du communal. M. le Maire y a répondu poliment mais depuis les commentaires ont été effacés afin de ne pas faire de polémique.
- Réunion publique Médiathèque : Un petit nombre d'administrés se sont rendus à la réunion publique, convaincus par le projet de médiathèque sur notre commune. D'autres réunions sont à prévoir sur le sujet dès lors que la diffusion du compte-rendu de cette réunion aura été effectuée. Le projet est reporté à 2024, afin de pouvoir solliciter une demande de DETR. Les devis pour la salle des associations afin d'y accueillir ce projet sont toujours en cours (peinture, sol, toiture, mobilier). M. le Maire propose que les bénévoles soient intégrés dans la commission pour ce projet. Une dizaine de personnes seraient intéressées pour être bénévoles.
- Projet équipements sportifs : la subvention DETR attendue n'est pas bonne, nous obtenons 20% au lieu de 50% demandée. Grâce au Département et plus particulièrement sa commission scolaire, nous devrions rattraper cette perte. En effet, le Département avait été sollicité pour ce projet à hauteur de 28 000 € et pourrai rallonger la subvention. Lors d'une réunion avec Eden com, M. le Maire a fait une pré-sélection sur les couleurs du city parc. Un visuel sera transmis prochainement après une réunion d'implantation sur le terrain le mardi 9 mai 2023. Le commencement des travaux est programmé pour début juin. Il a été demandé aux entreprises qu'au 20 juin l'enrobé soit posé afin de pouvoir rendre le plateau accessible à l'école pour la fin de l'année scolaire et pour son spectacle.
- Point travaux : La réparation de la toiture du clocher de l'église a été effectuée vendredi dernier. Un démoussage de la toiture serait à prévoir. De plus, M. le Maire fait remarquer que le coq serait à descendre afin de le réparer et nettoyer (si nous trouvons une entreprise). La semaine prochaine les travaux chemin des Aubraies par ATV débutent. Le bureau à l'étage est fini, et M. le Maire y a pris place. Les travaux de Rénovation énergétique se terminent, restent les peintures extérieures et quelques petites interventions. M. le Maire a demandé à Thermique Sud Vendée un devis pour que les salles communales soient aussi régulées par le même système afin de gérer au mieux les usages du chauffage.
- Notre projet végétalisation du cimetière n'est finalement pas éligible dans le Fonds de vert. Nous ne serons pas accompagnés financièrement sur ce projet. Il est toujours possible de débloquer les 20 000 € du Département. Le sujet sera discuté prochainement, afin de décider si tous les travaux prévus seront maintenus ou réduits.
- Ecole : M. Plissonneau et M. Zanin interviennent le 2 mai à l'école.
- Formation violences faites aux femmes : 12 juin 2023 à Luçon.
- Acquisition de nouvel ordinateur portable pour la secrétaire de mairie. L'ancien portable a été transmis à la direction de l'école. Le poste de l'accueil à récupérer l'ordinateur fixe de la secrétaire générale. L'acquisition d'une petite voiture 2 places 158 000 km, avec attache remorque entre 500 et 800 € est envisagée. Elle servira au service technique pour faciliter les déplacements différents des 2 agents.

Fin de la séance à 19h50.

Prochain CM le 23 mai, 27 juin

Le M. le Maire

Secrétaire de séance